



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLÈRE

Délibération n° 2024-10-01

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

### SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :  
08/10/2024  
Date d'affichage :  
08/10/2024

**Présents :** M. JACOTTIN, M. OCHEM, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. MAZODIER, Mme FRANCO, M. CHAVIGNÉ, Mme AUCLAIR, M. BAYSSAC, Mme FERRER, M. CABANES, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. LALANNE, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, Mme LABOURET, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS.

Nombre de membres :  
Afférents : 31  
Présents : 26  
Qui ont pris part au vote : 31

**Absents excusés :** Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLIN, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Votes :  
Pour : PREND ACTE  
Contre :  
Abstentions :

**Pouvoirs :** Mme FOURCADE à Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, M. FRETAY à Mme FLOUS, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU-LESCLAUX.

N° 2024-10-01

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et en application de la délibération N° 2020.06.04 du 24 juin 2024, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises à savoir :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Décision N°64140 AG 2024 002  
Fixation de la redevance d'un distributeur de boisson chaude à la piscine municipale de Billère.

- Décision N°64140 AG 2024 003  
Mandat spécial pour M. Jean-Yves LALANNE pour amener la MIA (véhicule électrique de la ville) à l'entreprise REVOLT à Nantes.

#### **FINANCES :**

- Décision N°64140-06-VC1  
Fongibilité virement de crédit N°1 - Budget principal.
- Décision N°64140 FIN 2024 08 09  
Achat de places à la SAS Pau Billère Handball – Saison sportive 2024-2025 pour un montant de 13 000 € TTC.
- Décision N°6414020240708  
Fixation des conditions et autorisation de signature du prêt en matière de financement 2024.

#### **MARCHÉS PUBLICS :**

- Décision N°64140 CP 2024-011 :  
Signature de l'avenant N°1 au marché public de maîtrise d'œuvre de sécurisation du talus Caplanne (2023-015),  
avec l'entreprise ECR Environnement,  
correspondant à une plus-value de 10% du montant du contrat initial,  
pour un montant de 860 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-012 :  
Attribution et signature des marchés publics relatifs à l'opération « travaux dans les groupes scolaires » (2024-010),  
avec les entreprises SAMISOL (lot 1), SPIE BUILDING (lot 2) et JP RENOV (lot3),  
pour un montant de 17 486,50 € HT pour le lot 1, de 5 500€ HT pour le lot 2 et 24 952,15€ pour le lot 3.
- Décision N°64140 CP 2024-013 :  
Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction d'une salle de spectacle (2024-013),  
avec l'entreprise ADDENDA,  
pour un montant de 37 400 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-014 :  
Attribution et signature de l'accord-cadre « travaux d'entretien des espaces verts (Marché réservé aux entreprises adaptées) » (2024-006),  
avec l'entreprise ESAT ENSOLEILLADE,  
pour un montant de 210 000 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-015 :  
Signature de l'avenant N°7 à l'accord-cadre de « travaux de voirie » (2021-020),  
avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE,  
en rajoutant le prix nouveau de 45 € HT la tonne de matériaux autocompactant 30/60.

- Décision N°64140 CP 2024-017 :  
Signature de l'avenant N°1 au marché public de services « entretien ménager de bâtiments communaux – Lot 4 : vitrerie » (2023-013L4),  
avec l'entreprise APR,  
correspondant à une plus-value de 5% du montant du contrat initial,  
pour un montant de 175 € HT par an.
- Décision N°64140 CP 2024-019 :  
Attribution et signature du marché public « acquisition d'un véhicule utilitaire » (2024-014),  
avec l'entreprise SAS SEGARP,  
pour un montant de 44 949,80 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-020 :  
Signature du marché public d'étude de faisabilité pour l'installation d'un système de géothermie à la piscine de Billère (2024-0115),  
avec l'entreprise SERMET SUD-OUEST/ANTEA,  
pour un montant de 14 812,50 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-021 :  
Attribution et signature des marchés publics relatifs à l'opération de réhabilitation de la salle Cazaurang (2024-015),  
avec les entreprises MENUISERIE CAMPAGNE (lot 1), SAMISOL (lot 3), SABATTE (lot 4) et BOGNARD (lot 6),  
pour un montant de 23 784 € HT pour le lot 1, de 5 045,60€ pour le lot 3, de 3 333,33€ pour le lot 4 et de 2 181,02€ pour le lot 6.
- Décision N°64140 CP 2024-022 :  
Attribution et signature des marchés publics relatif à l'opération de réhabilitation de la salle Cazaurang Lot 2 (2024-015L2) & Lot 5 (2024-015L5),  
avec les entreprises MENUISERIE CAMPAGNE (lot 2) ET PYRENERGIES (lot 5),  
pour un montant de 4 334 € HT pour le lot 2 et de 7 943,44€ pour le lot 5.
- Décision N°64140 CP 2024-023 :  
Signature de l'avenant N°1 au marché public de services « entretien ménager de bâtiments communaux – Lot 1 : « bâtiments scolaires » (2023-013L1),  
avec l'entreprise APR,  
correspondant à une plus-value de 0,73% du montant du contrat initial,  
pour un montant de 280 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-024 :  
Signature de l'avenant N°1 au marché public de travaux de rénovation des groupes scolaires – Lot 3 : peinture (2024-010L3),  
avec l'entreprise JP RENOV,  
correspondant à une moins-value de 2,79% du montant du contrat initial,  
pour un montant de 696 € HT.
- Décision N°64140 CP 2024-025 :  
Attribution et signature du marché public « aire de jeux du Stade d'Este » (2024-016),  
avec l'entreprise HIRO EKIN,  
pour un montant de 43 249,57 € HT.

- Décision N°64140 CP 2024-026bis :  
Attribution et signature des marchés publics de prestation d'assurances (2024-005) – Lot 5 –  
Protection fonctionnelle,  
avec l'entreprise JADIS & ASSOCIÉS,  
pour un montant de 439,48 € HT.

#### URBANISME :

- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 17 rue des Tulipes appartenant à Mme CASTET Marie-Pierre.
- Décision de non-préemption d'une maison située au 14 rue Olympe de Gouges appartenant à M. CAPEDVIELLE PERE Stéphane.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 49 Avenue Lalanne appartenant à Mme GUCHAN Elisabeth.
- Décision de non-préemption d'une villa située au 60-61 rue du Lacaou appartenant à M. et Mme PASCAUD Philippe et Isabelle.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation et d'une piscine située au 3Ter Chemin Transversal appartenant à M. et Mme COURBET Stéphane et Virginie.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 6 rue des Prés appartenant à Mme MOREL-CARRICHON Agnès.
- Décision de non-préemption d'un appartement et de deux places de parking situés au 44 rue de la Plaine appartenant à la SAS SCENARIO IMMO représenté par M. COLLONGEON Lionel.
- Décision de non-préemption d'une maison en duplex avec jardin et de deux places de parking situés au 31 ter rue de la Plaine appartenant à M. et Mme DABADIE Sébastien et Anne-So-Yun.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 3 Impasse Lacassagne appartenant à M. EOUZAN Bernard.
- Décision de non-préemption d'un appartement avec cave et place de stationnement situés Avenue Parc résidence appartenant à M. LALANNE Jean-Michel.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 39 rue du Golf appartenant à M. BERGEZ Georges.
- Décision de non-préemption d'un appartement situé 1 rue Guynemer appartenant à M. COUYOUPETROU Marie-Josette.
- Décision de non-préemption d'un appartement avec cave et place de stationnement situés au 5 Avenue Parc Résidence appartenant à Mme DE BOISSEZON Thérèse.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 32 rue de la Plaine appartenant à M. MATHIEU Jean-Philippe.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation situé au 18 rue Pierre Laplante appartenant à Mme LONCA Carole.
- Décision de non-préemption d'un appartement avec cave et place de stationnement situés au 1 Avenue Parc-Résidence appartenant à M. CAPDEQUI-PEYRANERE Yann Patrick.
- Décision de non-préemption d'un appartement et un garage fermé situés au 17 rue des violettes appartenant à M. MORINIERE Franck.
- Décision de non-préemption de 4 appartements et un garage situé au 9 Allée des Marnières appartenant à M. MORENO Antonio.

- Décision de non-préemption d'une villa en duplex et de deux parkings situés au 12 rue Olympe de Gouges – Villa 7 appartenant à M. ETCHEVERRY Mathieu.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 36 rue de Navarre appartenant à M. MARCHAND Fabrice.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 42 bis, rue de la Plaine appartenant à la SAS SCENARIO IMMO représentée par M. COLLONGEON Lionel.
- Décision de non-préemption d'un appartement avec cave et place de stationnement situés avenue du Château d'Este appartenant à M. GARNAUD Jean-Michel.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 21 Avenue du Château d'Este appartenant à Mme BOSC Heurette.
- Décision de non-préemption d'une maison à usage d'habitation située au 38 Avenue Lalanne appartenant à Mme MEUNER Suzette.
- Décision de non-préemption d'un appartement situé au 5 rue Beauséjour appartenant à Mme MARTIN Jessica.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire  
après transmission à la Préfecture le :  
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Arnaud JACOTTIN



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le



ID : 064-216401299-20241014-20241001-DE